

**SOUS COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION

SÉANCE DU : **6 novembre 2023**

Commune de : **FREJUS**

ÉTABLISSEMENT CONCERNE

Désignation : Concession de plage de Saint-Aygulf	Type : IOP 1
Adresse : SAINT AYGULF	N° de AVIS SUR DOSSIER

NATURE DE L'INTERVENTION

Permis de construire	<input type="checkbox"/>	Dérogation	<input checked="" type="checkbox"/>
Autorisation de travaux	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Visite de réception	<input type="checkbox"/>

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Membres permanents	Nom	Service
Le Préfet ou son représentant Présidente	Mme Cécile MARCON	DDTM
Le Maire ou son représentant	AEM Mme Nassima BARKALLAH	Mairie de FREJUS
Les représentants des associations de personnes handicapées	M.Christian CLARVILLE	AVIE
Le DDTM ou son représentant	M. Domenico SACCARDO	DDTM
Les représentants en matière de logements		
Les représentants en matière d'ERP	Mme Magali CHARLET	CCI Var
Les représentants en matière de voirie ou d'espaces publics		

Membres consultatifs	Fonction ou service
Mme Michèle GARNIER M. Cédric FORESTO	CHEFFE DU BLE GESTIONNAIRE DPM

AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE

La Présidente,
Cécile MARCON



**PROCÈS VERBAL DE LA SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ
du 6 novembre 2023**

Mairie de Fréjus - Concession de plage de Saint-Aygulf

TEXTES APPLICABLES

Loi 2005-102 du 11 février 2005

Ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014

Décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié (CCDSA)

Décrets 2014-1326 et 2014-1327 du 5 novembre 2014

Arrêté du 8 décembre 2014 (cadre bâti existant), modifié par l'arrêté du 28 avril 2017

Ordonnance n°2020-71 du 29 janvier 2020 relative à la réécriture des règles de construction et recodifiant le livre 1^{er} du Code de la Construction et de l'Habitation

Décret n°2021-872 du 30 juin 2021 portant recodification de la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code la Construction et de l'Habitation

Arrêté Préfectoral modificatif du 16 juillet 2021 (renouvellement SCDA)

Arrêté du 20 avril 2017 (ERP neufs)

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Opération neuve	<input type="radio"/>	Modifications	<input type="radio"/>
Rénovation	<input type="radio"/>	Changement de destination	<input type="radio"/>
Extension	<input type="radio"/>	Changement d'affectation	<input type="radio"/>
Aménagement	<input type="radio"/>	Concession de plage	<input checked="" type="radio"/>

DOCUMENTS FOURNIS : notice d'accessibilité et plans justificatifs

MOTIFS DE DÉROGATION : impossibilité technique

AVIS FAVORABLE

ARGUMENTATION DE L'AVIS :

- La demande porte sur le renouvellement de la concession de plage pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- La configuration des lieux, la sensibilité environnementale du secteur et la distance entre le lot n°6 et le domaine public ne permettra pas de réaliser un cheminement conforme ;
- Ce lot restera donc inaccessible aux usagers en fauteuils roulants ;

PRESCRIPTIONS :

DESTINATAIRES :

M. le Préfet, président de la sous-commission départementale d'accessibilité

M. le Maire de FREJUS

Mmes, MM. les représentants des associations de personnes handicapées (AVIE – APF – APAJH 83 – Avenir Ensemble)

Mmes, MM. Les représentants des ERP (CCI Mme CHARLET – Mairie de Toulon M. JEROME – Mairie de Draguignan M. VIGIER)